

J'ai subi une attaque : que faire ?

Des animaux domestiques sont tués.
Vous avez un doute ? Agissez dès maintenant :

- 1 ▶ Ne touchez à rien, faites des photos et/ou des vidéos ;
- 2 ▶ À l'aide d'un scalpel ou d'une lame de rasoir, au niveau du cou, coupez soigneusement la peau sur 15-20 cm pour faire apparaître clairement la morsure en veillant à ne pas compromettre la constatation officielle ;
- 3 ▶ Présentez un stylo à bille dans un des trous laissés par les crocs, puis l'enfoncer jusqu'au fond (environ 2 phalanges), refaites des photos et/ou des vidéos ;
- 4 ▶ Contactez votre DDT. Lors de la constatation, soyez accompagné d'un collègue au minimum.

Avec cette procédure, vous venez de fermer la porte à l'habituelle réponse « Ce n'est pas un loup ».

Quelle réaction face à l'arrivée du loup ?

Nous pouvons le déplorer mais c'est ainsi : les premières informations viennent des pro-loups. Il ne faut pas hésiter à assister à leurs réunions pour que la population civile n'ait pas qu'une vision idyllique du prédateur.

Qu'exiger de l'administration ?

Du préfet : mise en place du comité départemental loup, reconnaissance du lieu de l'attaque en cercle 1 et signature d'un arrêté départemental de tir de défense et d'un tir de prélèvement.

De la DDT(M) : création d'un comité de recours des cas litigieux, accompagnement des éleveurs en mesure de protection en cercle 1 et présence de la brigade loup.

De la MSA : mise en place d'une cellule d'aide aux victimes et prise en charge psychologique.
Rapprochez-vous de la section Prédation de la CR.

Nos combats



- ▶ Obtenir une évaluation précise du coût du loup ;
- ▶ Un protocole fiable de dénombrement afin de traduire la réalité du terrain, avec l'aide des éleveurs ;
- ▶ L'abattage systématique des loups suite à une attaque sur des animaux domestiques ;
- ▶ Une réelle expertise des méthodes de protection proposées aux éleveurs (efficacité, prise en compte de l'ensemble des coûts, y compris du temps de mise en place et d'utilisation) ;
- ▶ L'augmentation du nombre de prélèvements tant que des attaques sur des animaux domestiques existent ;
- ▶ Des prélèvements sur les juvéniles et sur les animaux en dispersion ;
- ▶ Une approche similaire en France à celle qui existe en Espagne par la modification de la Convention de Berne et la modification de la Directive Habitats ;
- ▶ Le confinement des loups dans des zones sans activité humaine.

Coordination Rurale - Section prédation -

1 impasse Marc Chagall - 32 000 AUCH

Animateur : Benoît Denis
Tél : 05 53 23 46 35 - Mobile : 06 78 02 06 91
E-mail : benoit.denis@coordinationrurale.fr

CR
Agriculteurs Responsables

L'élevage face à la prédation



01/2018 - © Forolia.com - impression BCR 32200 GIMONT - Ne pas jeter sur la voie publique

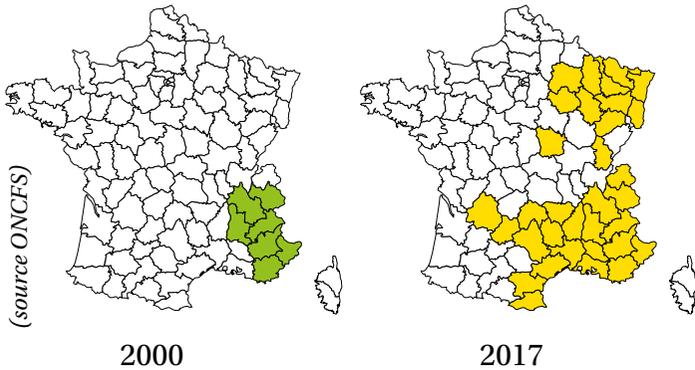
Tous Unis

*pour reconquérir le terrain
perdu en 25 ans*

La colonisation



Présence du loup régulière et occasionnelle



Le Plan 2018-2023 :

La CR dénonce la volonté d'augmenter constamment la présence du loup. En 2000, il en fallait 100, en 2017, 500. Jusqu'où souhaitent-ils aller ? Le plafond initial de la campagne de tir de 40 loups pour 2018 est porté à 10 % de la population estimée au printemps. Un juste recensement est donc indispensable. La protection des troupeaux conditionnera l'octroi des indemnités dans les zones de présence constatée depuis plusieurs années.

Il est inadmissible que ce soit toujours aux éleveurs de s'adapter !

Paroles d'éleveurs



Marie Cécile Thomas
polyculture élevage dans la Drôme
représentante de la CR au groupe national Loup



« Nous, les éleveurs, avons du mal à faire entendre notre voix car ce groupe a été étendu à de nombreuses associations pro-loups qui sont aujourd'hui en sur-représentation.

Indemnités, mesures de protection, suivi... Il est effrayant d'imaginer combien ce prédateur peut coûter aux contribuables. Le loup fait aujourd'hui peser de gros risques sur le pastoralisme de montagne, mais demain, il pourrait être présent partout, concerner d'autres types d'élevage et surtout, se trouver dans des zones d'habitation plus denses.

Jusqu'à présent, le plan loup n'a conduit qu'à imposer toujours plus de protection sans réelle efficacité. Les clôtures et les chiens de protection rendent en outre de plus en plus difficile le partage du milieu naturel. Certains ont déjà pris la mesure de cette menace et nous ne sommes plus seuls : maires, députés, sénateurs, chasseurs... Nous devons nous unir pour redonner sa place au pastoralisme. »

**LA LIBERTÉ DU LOUP DOIT S'ARRÊTER
LÀ OÙ COMMENCE CELLE DES ÉLEVEURS
ET DE LEURS ANIMAUX**



Joseph Jouffrey, éleveur ovin dans les Hautes-Alpes où le loup est présent depuis 1992

UNE ATTAQUE NOUS TOUCHE DANS NOTRE CHAIR

« Le loup est un sujet sensible car les mensonges vont bon train. Il y a les discours, et il y a la réalité, dure, violente et éprouvante pour les éleveurs qui la vivent au quotidien. Nous sommes face à un loup hybride qui se reproduit bien plus vite. De plus, le loup ne tue pas que pour manger : c'est un sportif de haut niveau qui attaque pour s'entraîner, aiguiser sa technique et former les jeunes.

Face à cela, et j'ai pu l'observer depuis 25 ans, nous, les éleveurs, passons par 3 phases. D'abord la **colère** : nous nous jetons corps et âme dans le refus de sa présence. Puis nous le voyons s'installer et nous entrons dans une phase de **résignation** dans laquelle nous nous sentons impuissants même en mettant en place des mesures de protection inutiles et chronophages. Et enfin, nous entrons en **résistance**. Et à la CR, nous sommes dans cette phase ! »

Retrouvez l'ensemble de notre projet sur le site Internet :
www.coordinationrurale.fr